



CCAS
de
SAINT RENAN

INFORMATION FAMILLES

TARIFS GPS 2016/2017

Madame, Monsieur, chers parents,

La Garderie Peri-Scolaire (GPS) existe à Saint Renan depuis plus de 20 ans et accueille matin et soir les enfants hors temps scolaire ainsi que le mercredi midi dans 6 garderies. Cela représente en moyenne un quart des enfants scolarisés.

La réforme des rythmes scolaires débutée en 2014 a entraîné d'importantes modifications dans la proposition et l'organisation d'activités (garderie, pause méridienne, TAP ...).

Ainsi, depuis septembre 2014, les Temps d'Activité Péri-Scolaire (TAP) sont pris en charge par la commune au cours de la journée de classe. Cela représente pour les 5 écoles (Kerzouar, Vizac, Notre Dame de Liesse, Petit Prince, Diwan) de la commune une heure par élève et par semaine d'activité gratuite.

Pour la collectivité, le coût annuel de ces nouvelles activités (TAP et GPS) est de plus de 190 000 € (frais de personnel, charges de fonctionnement...). Pour les années 2015 et 2016, l'État et la Caisse des Allocations Familiales du Finistère apportent leur contribution. Pour autant, le reste à charge pour le CCAS et la Ville est de 90 000 €. De plus, ces subventions n'ont pas de lisibilité dans le temps.

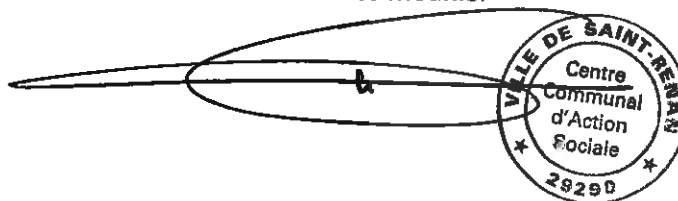
Comme chaque année, le CCAS délibère sur les tarifs de la GPS. Lors de son dernier Conseil d'Administration, le fonctionnement et les nouveaux tarifs ont été approuvés. Ainsi, l'amplitude de la garderie est maintenue : 7h-8h30 et 16h-19h, 11h30-12h30 le mercredi.

La facturation aux familles concernera l'ensemble des créneaux horaires et s'effectuera au ¼ d'heure et non plus à la ½ heure (forte demande des parents). Le coût horaire est en diminution de 4 centimes le matin et de 14 centimes le soir (soit 0,45 € le ¼ d'heure le matin et 0,50 € le ¼ d'heure le soir).

Dorénavant, le goûter sera destiné à tous les enfants fréquentant la garderie dès 16h. La contribution des familles pour ce créneau de 16h à 16h30 sera de 1 €, goûter compris. La GPS pendant l'Activité Pédagogique Complémentaire (APC) ainsi que le transport du mercredi midi des écoles vers l'Accueil de Loisirs ne seront pas facturés.

Le CCAS apporte son soutien aux familles en difficulté par l'intermédiaire des différentes aides. Son accueil, situé en mairie est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi). Contact : 02.98.84.94.16. / ccas@saint-renan.fr

Le Maire, Président du CCAS,
Gilles Mounier



Année scolaire 2016/2017

Créneaux	Tarif
7h/7h15	0,45 €
7h15/7h30	0,45 €
7h30/7h45	0,45 €
7h45/8h00	0,45 €
8h00/8h15	0,45 €
8h15/8h30	0,45 €
11h30/11h45	0,45 €
12h00/12h15	0,45 €
12h15/12h30 *	0,45 €
16h00/16h30	1,00 €
16h30/16h45	0,50 €
16h45/17h00	0,50 €
17h00/17h15	0,50 €
17h15/17h30	0,50 €
17h30/17h45	0,50 €
17h45/18h00	0,50 €
18h00/18h15	0,50 €
18h15/18h30	0,50 €
18h30/18h45	0,50 €
18h45/19h00 *	0,50 €

* Tout dépassement de la plage horaire d'ouverture entraîne une facturation de 1 € par ¼ d'heure.